

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

SCOT DU PAYS DU COTENTIN

Pièce N°2

Modification n°1

DOSSIER DE MODIFICATION N°1 PRESENTE EN CONSEIL SYNDICAL LE
14/10/2026

Table des matières

INTRODUCTION	4
Le cadre général du PADD	4
Du SCoT de 2011 à sa révision : les défis du Cotentin.....	4
Genèse du Projet	6
CHAPITRE 1 : LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE	8
COTENTIN, LA PRESQU’ILE DU FUTUR...QUAND L’AUTHENTICITÉ ET L’INNOVATION S’ALLIENT À LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE.....	9
COTENTIN, LA PRESQU’ILE DU FUTUR...QUAND L’AUTHENTICITÉ ET L’INNOVATION S’ALLIENT À LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE.....	11
CHAPITRE 2 : LES GRANDS OBJECTIFS DU PADD	14
Objectif 1. L’authenticité au service de la transition écologique et Economique	15
1.1 Protéger et valoriser les ressources environnementales pour une gestion dynamique favorisant durabilité et capacité de renouvellement.....	16
1.1.1. Valoriser les façades littorales en lien avec le rétrolittoral, en renforçant la culture d’adaptation aux risques face aux changements climatiques	19
1.1.2. Prendre en compte les enjeux de gestion de l’espace agricole pour accompagner les mutations au service de la qualité et de la traçabilité des productions.....	21
1.1.3. Renforcer la politique de valorisation patrimoniale « des grands paysages remarquables aux paysages de proximité », « du patrimoine bâti remarquable à la profusion de patrimoines architecturaux, vernaculaires, historiques ... »	21
1.1.4. Réutiliser et/ ou adapter des modes constructifs propres au territoire pour une meilleure performance énergétique et climatique.....	22
Objectif 2. La solidarité comme principe d’organisation et de fonctionnement	24
2.1. Une armature urbaine et rurale au service d’un mode de développement solidaire alliant renforcement des fonctions métropolitaines et renforcement de la proximité.....	24
2.2. Des mobilités internes physiques et virtuelles pour diminuer les temps de déplacements et offrir plus de libertés aux habitants et aux acteurs économiques	26
2.3. Une offre de logements maîtrisée et propice aux parcours résidentiels et à une croissance qualitative et solidaire	28
2.4 Le tourisme comme moyen d’amplifier la solidarité et l’authenticité d’un patrimoine culturel, naturel et bâti vivant	30

2.5 Une organisation commerciale qui privilégie la proximité et l'accessibilité pour tous	31
2.6 Des équipements à déployer pour tous et tous les types d'usages	32
Objectif 3. Une économie innovante tirée par la transition économique et énergétique, et par l'ouverture du territoire.....	34
3.1 Faire du Cotentin le territoire de toutes les énergies	34
3.2. Amplifier l'ouverture sur la mer et renforcer le rôle économique des ports	35
3.3. Mettre en œuvre un véritable projet marin, agricole et agroalimentaire cotentinois	36
3.4. Structurer les espaces économiques pour le développement d'une double réalité économique : métropolitaine et de proximité	38
3.5. Penser le tourisme comme moyen d'amplifier la dynamique économique liée à la croissance verte et bleue.....	41

INTRODUCTION

Le cadre général du PADD

Article L.141-4 du code de l'urbanisme

"Le projet d'aménagement et de développement durables fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. En matière de déplacements, ces objectifs intègrent une approche qualitative prenant en compte les temps de déplacements."

Le PADD est le document politique pivot du SCoT déterminant le positionnement stratégique et les objectifs choisis par les EPCI membres pour le développement de leur territoire et qui généreront des politiques publiques et d'aménagement. Il a vocation à tracer la ligne de conduite déclinée en objectifs détaillés pour le futur territoire à partir du diagnostic et de l'état initial de l'environnement élaborés en amont.

Ce document fondateur n'est pas opposable directement au plan juridique mais trace les grands objectifs que déclinera le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). Il appartient ensuite, notamment, aux EPCI membres, communes et collectivités, dans le cadre de leurs compétences et politiques publiques de se donner les moyens pour mettre en œuvre ces différentes orientations.

Du SCoT de 2011 à sa révision : les défis du Cotentin

Le SCoT de 2011 affirmait le Cotentin comme « *un pays qui s'ouvre et s'organise pour se réinventer et développer ses activités* » afin de répondre aux enjeux de décroisement du territoire et de reconnaissance extérieure.

Le territoire s'est organisé en grandes communautés pour répondre aux enjeux de décroisement et mettre en place des mutualisations et une ingénierie susceptible de renforcer la capacité d'action.

Il s'est également organisé sur le plan touristique pour développer son attractivité avec la constitution d'une SEMI pour une stratégie globale alliant espaces littoraux, ruraux, urbains.

Cette nouvelle organisation commence à produire ses effets, mais la période de crise financière et économique n'a pas permis de les mesurer compte tenu de la stagnation qui en a résulté.

Toutefois depuis 2016, **5 000 emplois ont été créés sur le territoire dont seulement la moitié ont été pourvus.**

Ceci pose la question de l'attractivité du territoire pour les actifs au-delà de l'emploi et la question des qualifications.

Fait important, on observe une augmentation de 1 118 emplois métropolitains entre 2010 et 2015, ce qui montre une possibilité d'ancrage du territoire dans les réseaux métropolitains qu'il est nécessaire d'accompagner. Ainsi sur la thématique de l'emploi, l'enjeu est double :

- De diversification des filières économiques (tourisme, agriculture, agroalimentaire, énergie, Silver Economie).
- Pour des emplois divers en qualification pour les couples bi-actifs et les jeunes actifs et de calibrage de l'offre immobilière et foncière pour les entreprises répondant à de nouveaux besoins.

Si sa position géographique a pu le mettre à l'écart de ces grands réseaux, le Cotentin accueille une filière énergétique d'excellence et cet éloignement relatif a permis de développer des réseaux de proximité autour de centres-bourgs comme maillage de territoire dont la mise en valeur est essentielle pour renforcer l'attractivité tant pour les habitants que les entreprises et les actifs.

De nouveaux défis s'ajoutent à ceux déjà mis en avant dans le SCoT de 2011. Ces enjeux sont des défis qui, en continuité avec ce qui a déjà été entrepris, visent à poursuivre le renforcement de l'attractivité du territoire en qualité et son décloisonnement pratique (irrigation en emplois et services, mobilités) en prenant en compte les nouveaux besoins liés à la métropolisation, la révolution numérique, les nouveaux modes de vie et de travail et surtout la transition écologique et énergétique en lien avec le réchauffement climatique.

Métropolisation

Le positionnement du Cotentin dans ces réseaux doit ainsi être lisible et assumé.

Le SCoT de 2011 amorçait une stratégie visant à ouvrir le territoire vers l'extérieur., le phénomène de métropolisation à l'œuvre au niveau national et régional nécessite aujourd'hui plus que jamais de soutenir l'insertion du territoire dans les réseaux métropolitains et maritimes de la Normandie et plus généralement du Grand Ouest afin de renouveler et conserver son attractivité par un positionnement lisible.

Révolution numérique

Le renforcement de l'attractivité d'un territoire passe par une couverture numérique de qualité sur l'ensemble de ce dernier. Cette adaptation est nécessaire pour attirer nouveaux habitants et entreprises et les fixer sur le territoire. La révolution numérique est une chance pour permettre au Cotentin, malgré sa position géographique, d'intégrer des réseaux métropolitains plus vastes, de permettre une mobilité renforcée sur l'ensemble du territoire des habitants comme des entreprises mais également de faire évoluer les commerces et les services en lien avec les nouveaux modes de vie et de travail et de stabiliser le maillage urbain historique basé sur des territoires vécus et des pôles de proximité complémentaires

Nouveaux modes de vie et de travail

Ces nouvelles façons d'habiter et de travailler, en lien direct avec la révolution numérique, aboutissent à un besoin de proximité exprimé par les habitants et donc un enjeu pour l'attractivité économique du territoire. Le Cotentin peut s'appuyer sur son maillage historique organisé autour de centre-bourgs complémentaires pour donner un nouvel élan au territoire et permettre à ses habitants un parcours résidentiel choisi.

Cela signifie qu'il est nécessaire d'investir sur l'ensemble des mobilités, d'assurer la présence d'équipements et de services pour tous et de protéger les commerces de proximité afin de conserver cet avantage.

Mais ces nouveaux modes de vie interpellent également le territoire sur les questions de santé, de qualité du cadre de vie et d'authenticité devenues essentielles et auxquelles le Cotentin peut répondre par ses atouts et ses actions.

Transition écologique et énergétique, adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique est un défi pour lequel le Cotentin dispose d'atouts au-delà des risques de submersion ou d'érosion de certaines de ses côtes.

S'adapter à cet enjeu et aux risques suppose d'intégrer la transition énergétique à la mise en œuvre de l'ensemble des politiques publiques afin d'en faire une réelle valeur ajoutée notamment pour le développement économique.

Car cette transition ne doit pas être une punition et un coût ; elle doit créer de la valeur économique sociale et environnementale et constituer un moteur d'innovation économique à intégrer dans nos filières économiques actuelles au même titre que la révolution numérique dans l'économie.

Ce défi peut devenir une opportunité pour le territoire, pour répondre aux enjeux d'attractivité résidentielle qui dépassent la question de l'emploi, et changer l'image d'un territoire mal connu car associé souvent de manière univoque au nucléaire.

Genèse du Projet

Le projet de territoire du Cotentin traduit la volonté de prendre à bras le corps la question de l'image et de la notoriété du territoire en utilisant le levier de l'adaptation au changement climatique et de la transition écologique et économique pour un mode de développement attractif et de qualité.

Les élus souhaitent s'appuyer sur la qualité patrimoniale exceptionnelle du territoire pour mettre en perspective la filière nucléaire dans un mode de développement authentique, innovant et ouvert sur les évolutions des attentes des habitants.

Ils veulent soutenir la croissance et les mutations du système agricole, halieutique et de la filière agroalimentaire en valorisant le terroir par une image positive du territoire au regard des préoccupations actuelles sur la santé et la qualité.

Ils veulent également renforcer l'attractivité économique et résidentielle dans une logique qualitative plus que quantitative.

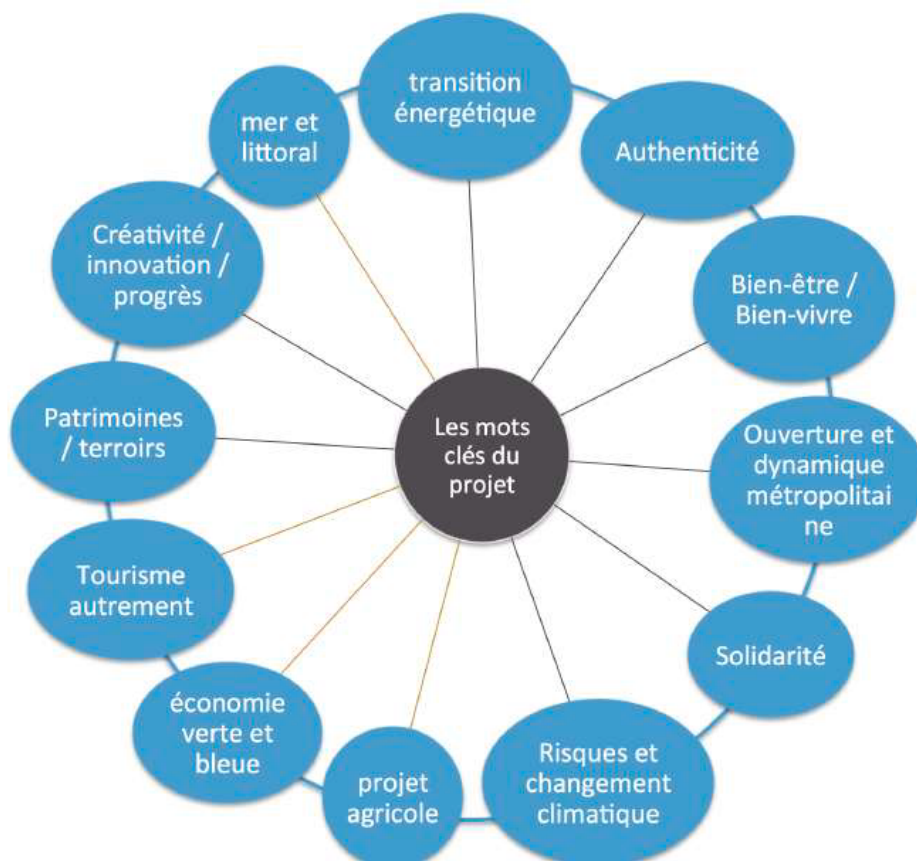
A cette fin, ils estiment que la solidarité et la qualité des modes de vie sont aussi importants que la question du positionnement économique régional ou interrégional du territoire.

Enfin, face au phénomène métropolitain. Rouen, Caen et le Havre sont des agglomérations importantes mais leur compétitivité face aux métropoles européennes suppose au-delà de leurs efforts propres, un système de coopération qui valorise et relie en système économique globale, les atouts régionaux.

Or dans cette stratégie ou la croissance bleue c'est à dire liée aux activités économiques liées aux ressources issues de la mer est déterminante, le Cotentin présente des atouts incontournables au travers d'une maritimité et d'infrastructures portuaires de grande qualité.



Les mots-clés du projet du SCoT du Pays du Cotentin



CHAPITRE 1 : LA STRATÉGIE DU TERRITOIRE

Cotentin, la presqu'île du futur...

...Quand l'authenticité et l'innovation s'allient à la transition économique et écologique

COTENTIN, LA PRESQU'ILE DU FUTUR...QUAND L'AUTHENTICITÉ ET L'INNOVATION S'ALLIENT À LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Vers une attractivité qualitative avant d'être quantitative pour favoriser un futur au service des populations et des acteurs économiques du territoire.

Parce qu'elle a su garder son authenticité et sa beauté naturelle avec notamment le littoral le moins urbanisé de France, et parce que sa maritimité est un atout, la transition écologique et économique qu'elle souhaite mettre en œuvre répond à ses valeurs comme aux mutations en cours et au potentiel créateur de richesse de son économie.

- Valeurs de solidarité, de proximité (1) et d'authenticité liées à l'histoire, à la culture, au patrimoine exceptionnel et aux terroirs.
- Mutations et innovations des filières de production énergétique dans une perspective décarbonée alliant énergies renouvelables et nucléaire consolidé par la ressource en eau de mer (pour gérer le refroidissement sans impact sur le réseau hydrographique).
- Mutations et innovations au sein du système agricole et halieutique associés à la filière agroalimentaire en valorisant les terroirs et comme pilier essentiel mais non exclusif de l'économie circulaire (2).
- Mutation des attentes touristiques pour des expériences de vie authentiques à l'écart du tourisme de masse.

(1) L'échelle des bassins de vie et du maillage du territoire est une des outils majeurs permettant de donner du sens aux notions de solidarité et de proximité.

(2) L'économie circulaire c'est tout simplement la mise en œuvre de principes de gestion durable dans l'ensemble du cycle de production économique dans les filières économiques actuelles.

La structuration de filières sur la valorisation des déchets (création de matériaux ou de composants créant de la valeur ajoutée constituant de nouvelles ressources à réinjecter dans le cycle économique) est un des grands enjeux industriels de demain.



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Trois domaines d'action et sept piliers



COTENTIN, LA PRESQU'ÎLE DU FUTUR...QUAND L'AUTHENTICITÉ ET L'INNOVATION S'ALLIENT À LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Vers une notoriété renforcée et des coopérations au service d'un réseau métropolitain normand résolument ouvert sur la mer

Outre l'innovation, l'économie maritime associée à la croissance bleue, et les autres filières (agroalimentaire...) qui s'inscrivent pleinement dans la stratégie régionale (1), l'objectif est bien de s'inscrire dans le réseau métropolitain normand qui démultiplie coopérations, synergies économiques et atouts régionaux pour s'affirmer à l'échelle européenne et au-delà. Il s'agit à cette fin de :

- Poursuivre le renforcement autour de Cherbourg, Valognes et Carentan du réseau urbain maillé, créateur de proximité et d'échanges et qui « rapproche » Cherbourg de Caen et du réseau métropolitain associant également le Havre et Rouen.
- S'affirmer comme la pointe avancée régionale pour des échanges économiques intenses avec le Royaume Uni et l'Irlande en coordination avec Ouistreham sans oublier les îles anglo-normandes.
- Mieux s'inscrire dans un réseau maritime à l'échelle plus large de la Normandie dans le cadre des ports normands associés mais aussi du grand ouest en cohérence avec la politique régionale de développement des activités marines et maritimes.

La presqu'île du Cotentin poursuit sa stratégie d'ouverture au service d'un réseau métropolitain Normand tourné vers la mer.

Dans cette stratégie, rapprocher le territoire des autres pôles du réseau métropolitain est essentiel. C'est pourquoi au-delà de la structuration de pôles majeurs le long de la RN13 (Cherbourg, Valognes et Carentan), là encore, la constitution d'un maillage fort des bassins de vie est un outil de rapprochement qui permet à l'ensemble du territoire de porter le défi métropolitain.

Sa quatrième « façade aquatique » incarnée par les marais du Cotentin et du Bessin doit être un vecteur de lien au travers de la préservation et de valorisation de cette ressource exceptionnelle qui participe à la reconnaissance qualitative du territoire.

(1) LES FILLIÈRES STRATÉGIQUE DU PROJET RÉGIONAL EN LIEN AVEC LE COTENTIN

L'AGRO-ALIMENTAIRE, UN SECTEUR COMPÉTITIF ET DIVERSIFIÉ

C'est une filière d'excellence tirée par une agriculture et des produits de la mer de qualité, 3^e secteur industriel régional alliant tradition et innovation.

LES ÉNERGIES, UN SECTEUR PHARE

La Normandie est la 1ère région énergétique française en termes d'emplois (26 000) et de production de richesses. Grand fournisseur d'énergie nucléaire, thermique et renouvelable, elle s'appuie sur 7 laboratoires régionaux partenaires du "laboratoire d'excellence" (Labex), dans le domaine des matériaux pour l'énergie et la combustion propre. La région se distingue également dans le secteur du raffinage pétrolier avec 1/3 de la production nationale. Elle se positionne aussi en leader pour les énergies marines renouvelables (EMR).

LA LOGISTIQUE

La filière normande bénéficie d'atouts indéniables qui favorisent le développement des échanges commerciaux, en commençant par le 1er complexe portuaire français HAROPA (regroupement des ports du Havre de Rouen et de Paris). Ce véritable carrefour maritime international se hisse au 5e rang européen.

DES SAVOIR-FAIRE DANS LA CONSTRUCTION NAVALE ET LE NAUTISME

La région est une référence en matière de construction nautique et navale, principalement à Cherbourg, à Caen et à Dieppe.

LE NUMÉRIQUE, UNE RÉGION LABELLISÉE FRENCH TECH

Lieu de naissance de la 1ère transaction par carte de paiement à puce puis de la 1ère transaction au monde par téléphone portable équipé d'une puce NFC, la Normandie, rassemble toutes une diversité d'activités numériques (formation supérieure et continue, laboratoires, le pôle de compétitivité TES, Marétique, E-commerce/vente à distance, E-santé, E-tourisme et Cluster web...) qui favorisent le développement de nouveaux produits.

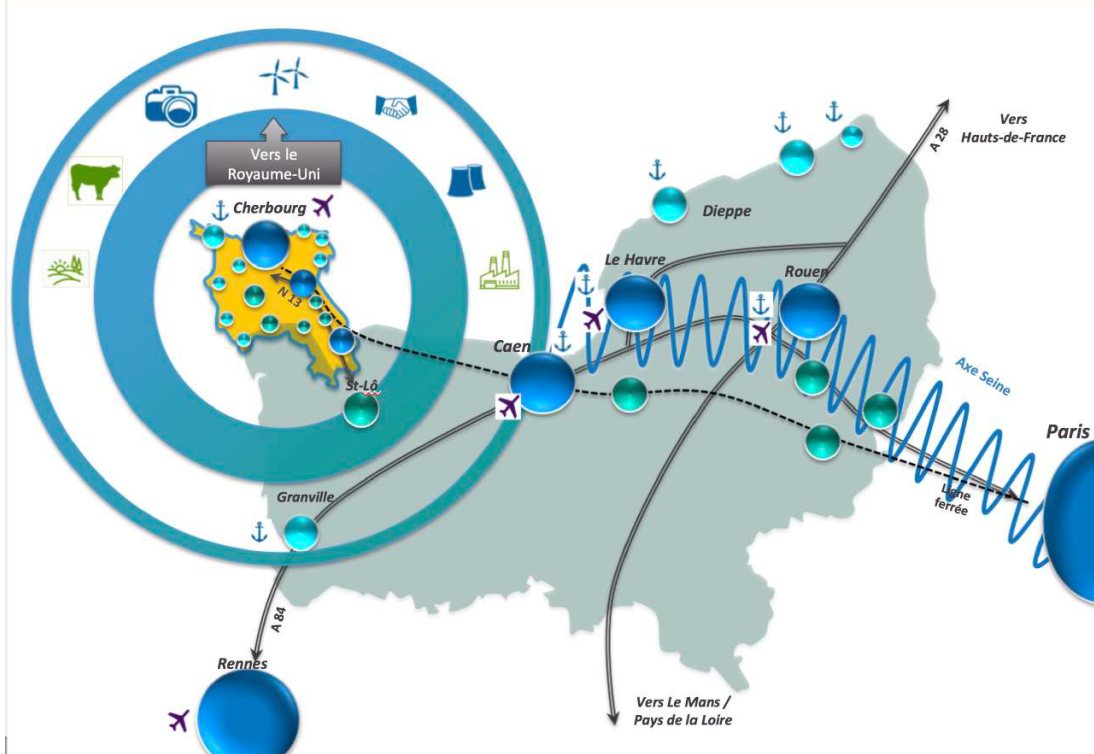
LA FILIÈRE ÉQUINE

Région du cheval par excellence, la Normandie développe toutes les activités équestres, en compétition, loisirs et recherche.

LES SAVOIR FAIRE D'EXCELLENCE, UN PATRIMOINE VIVANT DE LA NORMANDIE

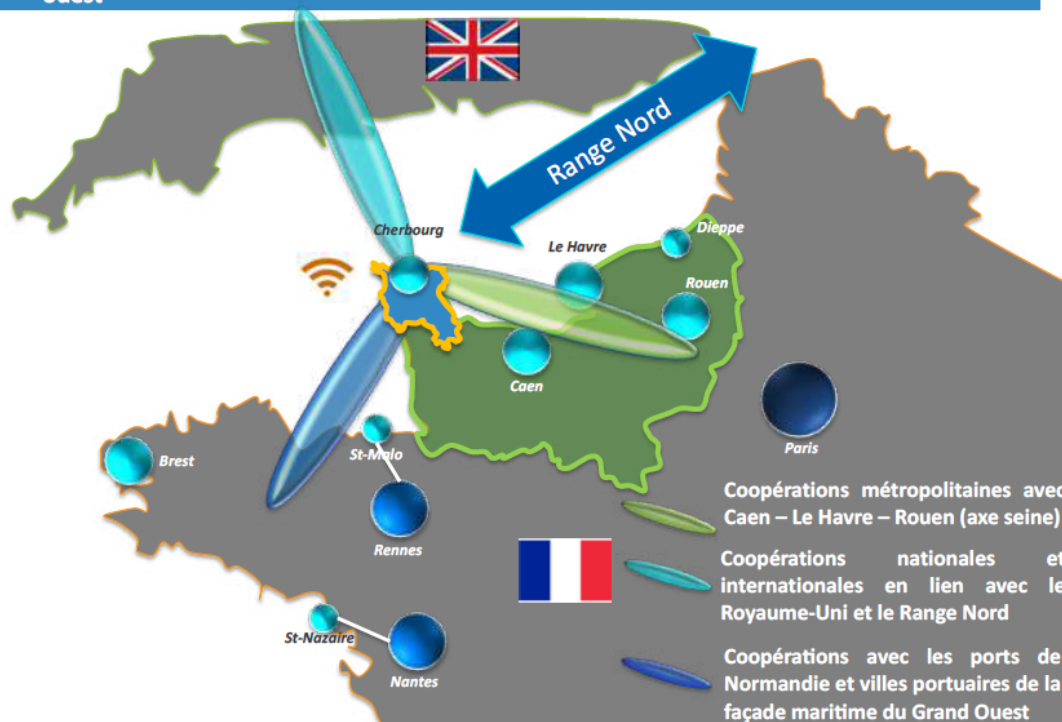
L'Association Régionale des Entreprises des Savoir-Faire d'Excellence Normands (ARSEN) a pour objectif la création d'une filière d'excellence, notamment grâce aux Entreprises du Patrimoine Vivant (EPV) auxquelles revient un rôle central dans l'attractivité de la Normandie à l'international.

**Un territoire d'ouverture pour un réseau métropolitain Normand tourné vers la mer:
un maillage solide d'agglomération, villes et villages qui « rapproche » de Caen**



Un territoire d'ouverture pour un réseau métropolitain Normand tourné vers la mer:

- S'affirmer comme la pointe avancée régionale pour des échanges économiques intenses avec le Royaume Uni et l'Irlande en coordination avec Ouistreham
- Mieux s'inscrire dans un réseau maritime à l'échelle plus large de la Normandie au grand ouest



CHAPITRE 2 : LES GRANDS OBJECTIFS DU PADD

- ❖ Objectif 1. L'authenticité au service de la transition écologique et économique
- ❖ Objectif 2. La solidarité comme principe d'organisation et de fonctionnement
- ❖ Objectif 3. Une économie innovante tirée par la transition économique et énergétique, et par l'ouverture du territoire

Objectif 1. L'authenticité au service de la transition écologique et Economique

Faire de la durabilité plus qu'un concept, un mode de vie pour une vision humaine et transmissible de l'aménagement du territoire

La question de l'adaptation au changement climatique oblige à se saisir des enjeux de transition écologique afin d'améliorer la résilience des territoires.

Cette transition est un enjeu d'autant plus fort dans le Cotentin que celui-ci accueille des paysages et écosystèmes variés et reconnus qu'il est nécessaire de préserver.

La qualité du cadre de vie que procure le Cotentin à ses habitants est l'un de ses atouts principaux, facteur d'attractivité du territoire pouvant être un véritable avantage compétitif dans un contexte de métropolisation accrue. Il convient ainsi de se saisir des enjeux liés à la transition écologique en préservant les ressources du territoire pour mieux les mobiliser au service d'un développement durable.

Sur ces questions, si le Cotentin s'est positionné de longue date et accueille un PNR, il est important de renforcer le travail en transversalité. Cette prise en compte qui irrigue l'ensemble des politiques sectorielles doit plus encore s'affirmer comme un véritable positionnement stratégique au service de l'économie, de la culture du territoire et du développement.

1.1 Protéger et valoriser les ressources environnementales pour une gestion dynamique favorisant durabilité et capacité de renouvellement

La diversité paysagère et la richesse écologique du Cotentin sont de véritables atouts qu'il est nécessaire de continuer à protéger et valoriser afin de garantir la durabilité des ressources comme préalable à l'assise d'un aménagement durable du territoire et à la transition énergétique comme opportunité de développement et levier économique.

En outre, ces ressources naturelles ont également une vertu maîtresse dans la notion de la qualité de vie en ce sens que leur présence contribue à l'amélioration de la santé des populations.

Intégrer la trame verte et bleue dans l'aménagement du territoire pour maintenir les fonctionnalités écologiques et une véritable qualité territoriale

L'objectif est de se saisir de la trame verte et bleue pour en faire un réel vecteur d'attractivité et de qualité du cadre de vie, en l'intégrant aux dispositifs déjà mis en place comme les nombreuses réserves de biodiversité et le PNR des Marais du Cotentin et du Bessin. Le territoire compte une multiplicité de paysages protégés sous plusieurs entités. Une trame verte et bleue cotentinoise valorisée permet d'éviter l'impression de morcellement et d'unifier l'ensemble de ces paysages dans l'entité Cotentin tout en garantissant leur continuité écologique.

- Poursuivre et soutenir la préservation des espaces naturels remarquables (*PNR Marais du Cotentin et du Bessin, ZNIEFF terrestres et maritimes, sites NATURA 2000, sites classés ou inscrits...*).
- Garantir la perméabilité des abords des réservoirs de biodiversité (*les marais du Cotentin, Cap de La Hague*), en renforçant notamment le maillage bocager.

- Eviter les coupures d'urbanisation par le rétablissement des liaisons interforestières en portant un regard attentif aux problématiques de franchissements d'infrastructures.
- Maintenir la trame verte au sein de la matrice agricole, en particulier grâce au maillage boisé et bocager du territoire. (*Bocage du Plain oriental par exemple mais le maillage bocager se retrouve sur l'ensemble du territoire en liant les sous-paysages*).
- Maintenir des connexions entre les espaces côtiers entre eux et avec les espaces arrières-littoraux.
- Poursuivre la trame verte et bleue en milieu urbain. Il s'agit ainsi de ne pas oublier les éléments de nature ordinaire.

Préserver la qualité de la ressource en eau

L'eau fait partie intégrante de l'identité de la presqu'île du Cotentin, bordée par la mer et délimitée par de nombreuses zones humides et marais, particulièrement fragiles. Bénéficiant à de nombreuses activités économiques et usages, sa qualité et sa quantité sont à préserver. La gestion intégrée de la ressource en eau par l'ensemble des acteurs est un enjeu pour préserver le cadre de vie, la qualité de vie, les filières de pêche mais aussi le tourisme.

- Protéger la trame bleue et améliorer la gestion des abords des cours d'eau permanents et temporaires avec la préservation de leur intégrité spatiale et écologique y compris les fonds de talweg. Une attention particulière est à porter sur certains cours d'eau dont la qualité peut être améliorée (le Merderet, la Douve, la Taute, le ru de Hacouville, le But, la Vire partie aval...). Le bassin versant de la Douve mérite une attention particulière en termes de gestion pour des liens entre zones humides, cours d'eau et milieux naturels environnants. Comme la Divette qui en cas de pollution importante et persistante menace l'approvisionnement de Cherbourg.
- Protéger les captages : l'état des lieux des eaux souterraines du territoire montre un état qualitatif dont les progrès demandent à être maintenus et un bon état quantitatif de ces eaux.
- Limiter les intrants liés au ruissellement en généralisant l'hydraulique douce, l'infiltration quand la nature du sol le permet et en limitant l'imperméabilisation des espaces non construits.
- Soutenir et poursuivre les actions menées en matière de qualité bactériologique des eaux littorales pour une meilleure valorisation des activités associées. Une vigilance accrue est à observer sur certains bassins versants : le But, la Divette, l'anse du cul de Loup ...



Assurer un accès équitable à la ressource

Ces ressources doivent pouvoir être accessibles à tous, utilisation partagée et raisonnée. Cela nécessite de soutenir la mise en place effective d'une gestion intégrée et partagée de ces espaces et des différents acteurs et partenaires pour asseoir l'identité du Cotentin et préserver durablement la qualité de vie.

Cet accès équitable à la ressource peut être garanti :

- Pour tous les besoins (résidentiels, économiques et agricoles) ce qui signifie maîtrise des besoins énergétiques et développement de l'énergie renouvelable (éolien terrestre, énergie solaire, renforcement de l'hydrolien).
- Par une gestion concertée, notamment avec le PNR.
- En intégrant des coopérations avec les territoires voisins, notamment les espaces au sud comme le Bessin, le Saint-Lois et le Coutançais.

Un objectif de maintien des boisements et bocages en prenant en compte les objectifs économiques associés

Ces entités qui rendent de véritables services écosystémiques sont particulièrement fragiles. Ils doivent donc être maintenus en lien avec les actions menées notamment par le PNR et en complémentarités avec les réservoirs de biodiversité cités plus haut, l'ensemble formant le support de la continuité de la trame verte et bleue. Ce maintien n'empêche pas leur exploitation économique, elle rend la ressource durable.

- Forêts : besoins d'exploitation à prendre en compte et s'appuyer sur la généralisation des plans de gestion.
- Maillage bocager : en prenant en compte les risques d'enfrichement et en favorisant les débouchés économiques garantissant leur entretien : biomasse et filière bois, en lien avec les actions menées par le PNR.

1.1. Valoriser les façades littorales en lien avec le rétro littoral, en renforçant la culture d'adaptation aux risques face aux changements climatiques

Le projet de territoire soutient un aménagement raisonné et résilient afin de répondre aux enjeux de développement durable qui nécessitent de s'adapter aux changements environnementaux notamment en favorisant les liens entre le littoral et son hinterland pour un partage solidaire des risques. Les littoraux sont des milieux fragiles, particulièrement soumis aux aléas, et il est dans l'intérêt de l'ensemble du territoire de les protéger.

Une stratégie prenant appui sur les démarches littorales

Au-delà du respect des servitudes induites par le PPRI, le territoire se projette dans l'avenir et prend en compte les effets potentiels du changement climatique notamment sur la montée des eaux et le risque de submersion. Il met en place une stratégie qui prend appui sur les démarches « Notre littoral pour demain » pour évaluer la capacité à :

- Aménager pour défendre face au risque des espaces urbanisés et/ou des activités stratégiques.
- Aménager dans une logique de résilience pour vivre avec les risques dès lors que la sécurité des personnes peut être organisée et que les coûts potentiels répétés des impacts sur les biens dans un terme suffisamment long sont moindres par rapport à ceux d'un redéploiement.
- Se redéployer dans des espaces non exposés quand la gestion possible du risque sur les personnes est faillible et/ou que les coûts de défense ou de résilience s'avèrent disproportionnés.

Cette stratégie doit être partagée avec tous les acteurs y compris la population et nécessite le développement d'une culture du risque. Dans le cadre de la gestion du cumul des risques avec les ruissellements et les débordements de cours d'eau, l'objectif est de limiter au maximum l'imperméabilisation par de nouveaux modes d'aménagement, voire de désimperméabiliser.

Renforcer les politiques de coopération entre pôles littoraux et communes non littorales situées à proximité et pôles littoraux et hinterland au sens de l'armature urbaine

Le projet d'aménagement vise à renforcer les liens entre les littoraux et les pôles rétro-littoraux dans une logique de solidarité face aux risques, de coopération et de coordination. La mutualisation des services et des modalités de gestion peut donner la capacité de mettre en valeur économiquement les secteurs littoraux pour gérer durablement leur capacité d'accueil en prenant en compte les caractéristiques exceptionnelles du littoral Cotentinois et la gestion des risques littoraux. De même, l'objectif de garantir la trame verte et bleue amène naturellement à une meilleure coopération entre littoral et hinterland puisque l'enjeu est également de préserver des coupures d'urbanisation fortes et séquencées :

- Renforcement en densification maîtrisée à l'égard des risques de la capacité d'accueil dans les espaces urbanisés littoraux pour faire vivre les services nécessaires aux activités économiques et touristiques et garantissant leur attractivité.
- Redéploiement hors secteurs de risques en continuité ou en coopération avec une autre commune.

Anticiper les risques pour garantir un cadre de vie sécurisé aux populations

L'objectif est d'assurer une prévention adéquate des dangers pour les populations aussi bien face aux risques naturels (autres que ceux révélés en lien avec les démarches littorales) que technologiques. Il s'agit de mettre en œuvre une démarche prioritaire d'évitement de l'urbanisation vis-à-vis des risques au regard des contextes et des risques.

Le SCoT du Pays du Cotentin cherche à réduire la vulnérabilité des personnes pouvant être exposées tout en étant en veille sur les effets induits par le changement climatique. En effet, ce dernier n'est pas sans influence la recrudescence de certains aléas : inondation, risques liés à l'effondrement de cavités ...

Aussi, cette démarche entend réduire les facteurs aggravants les faits dangereux (Ruissellements, ...) et structurer une réponse collective face à ces risques.

C'est pourquoi la stratégie territoriale fait de la maîtrise de l'urbanisation et de l'aménagement un axe essentiel pour diminuer l'exposition aux risques.

Réduire l'exposition aux nuisances et pollutions

Parmi les nuisances et pollutions, le territoire du SCoT du Pays du Cotentin est concerné par les sites et sols pollués, les nuisances acoustiques issues des infrastructures routières, ferroviaires et aéroportuaires.

En outre, la qualité de l'air et de la ressource en eau est aussi un élément à enjeu puisqu'il contribue à une certaine perception de la qualité de vie par les populations.

Ainsi, il s'agit :

- De maîtriser l'urbanisation, notamment à vocation résidentielle, aux abords des axes de communication les plus bruyants.
- De prendre en compte la pollution des sols.
- De tendre vers une amélioration de la qualité de l'air, notamment dans l'espace cherbourgeois.
- D'assurer la qualité des eaux contre les pollutions de toutes origines.

1.2. Prendre en compte les enjeux de gestion de l'espace agricole pour accompagner les mutations au service de la qualité et de la traçabilité des productions

Afin d'accompagner les évolutions de l'agriculture en résonnance avec la stratégie de transition économique et écologique, l'objectif est de prendre en compte les besoins croissants en termes de gestion d'espace tant pour l'agriculture raisonnée et/ou labellisée bio que pour les activités accessoires rentrant notamment dans une logique d'économie circulaire.

La priorisation systématique de l'utilisation des ressources existantes bâties ou foncières dans le tissu urbain tant pour le résidentiel que l'économie s'articule avec un objectif de diminution de la consommation d'espaces (voir le chapitre 2.3).

Le projet d'aménagement vise également à mieux prendre en compte :

- Les enjeux de mutation des exploitations ou de redéploiement des sièges dans les marais en lien avec le risque littoral et dans les espaces proches du rivage avec l'interdiction de construction nouvelle liée à la loi Littoral.
- L'accessibilité des exploitations et à l'anticipation de leurs besoins d'évolution dans la gestion des servitudes et du développement.
- Les besoins maîtrisés de constructions liés aux activités agricoles y compris les activités accessoires s'inscrivant dans la stratégie.
- La gestion et la préservation d'espace pour l'agriculture périurbaine notamment dans le secteur cherbourgeois.

1.3. Renforcer la politique de valorisation patrimoniale « des grands paysages remarquables aux paysages de proximité », « du patrimoine bâti remarquable à la profusion de patrimoines architecturaux, vernaculaires, historiques ... »

Le projet d'aménagement vise à valoriser ces patrimoines naturels et bâtis remarquables comme facteur d'identité d'abord, mais en prenant également en compte une perspective d'usage en lien avec l'objectif de réduction des besoins en surface. Les patrimoines bâtis doivent ainsi être considérés comme un atout et

nécessite de réfléchir à leur utilisation possible future et leur mise en valeur différenciée mais cohérente :

- Valoriser le grand paysage et les parcours scéniques du territoire en protégeant les cônes de vue et en mettant en œuvre des coupures d'urbanisation qui mettent en scène ce paysage.
- Organiser les services nécessaires à l'usage des parcours scéniques.
- Protéger et valoriser le patrimoine bâti remarquable.
- Prendre appui sur la charte du PNR pour définir des modes d'aménagement ambitieux tant sur le plan paysager et environnemental et en limitant l'empreinte écologique.
- Intégrer au mode d'aménagement des objectifs de valorisation patrimoniale.
- Promouvoir des aménagements en harmonie avec l'esprit des lieux, leur histoire sans omettre des formes de réinterprétation (ex : Charte du PNR) à proximité des éléments de patrimoine.
- Traiter qualitativement les lisières urbaines pour une appropriation des lieux par des usagers ou des transitions douces entre espaces urbanisés et agri-naturels.
- Organiser des perspectives avec les éléments de nature.
- Protéger le patrimoine dans une perspective d'usage.
- Préserver la qualité du paysage et son attractivité en évitant d'encercler les villes bourgs et villages par des espaces pavillonnaires banalisés ou des zones d'activités qui nuiraient à la lisibilité de l'espace urbain patrimonial.

1.4. Réutiliser et/ ou adapter des modes constructifs propres au territoire pour une meilleure performance énergétique et climatique

Les modes constructifs plus anciens sont à redécouvrir et sont souvent mieux adaptés aux objectifs écologiques. La Normandie bénéficie d'une identité propre que le Cotentin doit revendiquer, tout en montrant ses spécificités locales et en les réinterprétant le cas échéant. La réinterprétation permet souvent des solutions innovantes allant dans le sens des évolutions des modes de vie :

- Développer le bioclimatisme dans l'aménagement tout en cherchant des organisations spatiales des opérations en lien et en continuité avec l'existant.
- Rechercher des modes constructifs alliant éléments caractéristiques du patrimoine à des éléments contemporains permettant d'intégrer des dispositifs de production d'énergie et une isolation performante, voire de proposer de nouveaux modes de logement.
- Concilier enjeux d'accessibilité au logement (maîtrise des coûts de construction) et préconisations architecturales et écologiques.



Objectif 2. La solidarité comme principe d'organisation et de fonctionnement

Le choix d'une attractivité qualitative par un maillage urbain et rural qui crée des solidarités et améliore les capacités de choisir des habitants

Le PADD prend la mesure de l'importance de restaurer l'attractivité du territoire, notamment pour consolider et diversifier les filières économiques porteuses et le maillage urbain de proximité en développant des services pour tous, en adaptant la mobilité aux nouveaux modes de vie, de travail et de déplacement, en améliorant la couverture économique du territoire. En outre, la question de la diffusion géographique des secteurs porteurs / filières se pose étant donnés les différentiels socio-économiques au sein du territoire observés dans le diagnostic.

L'attractivité dépend de très nombreuses politiques sectorielles et secteurs que le PADD a vocation à rassembler en utilisant le levier de la transition écologique qui irrigue l'ensemble de ces thématiques et donne le fil de leur développement. Une attractivité renouvelée suppose également le développement de services et équipements, mobilités renforcées et couverture numérique.

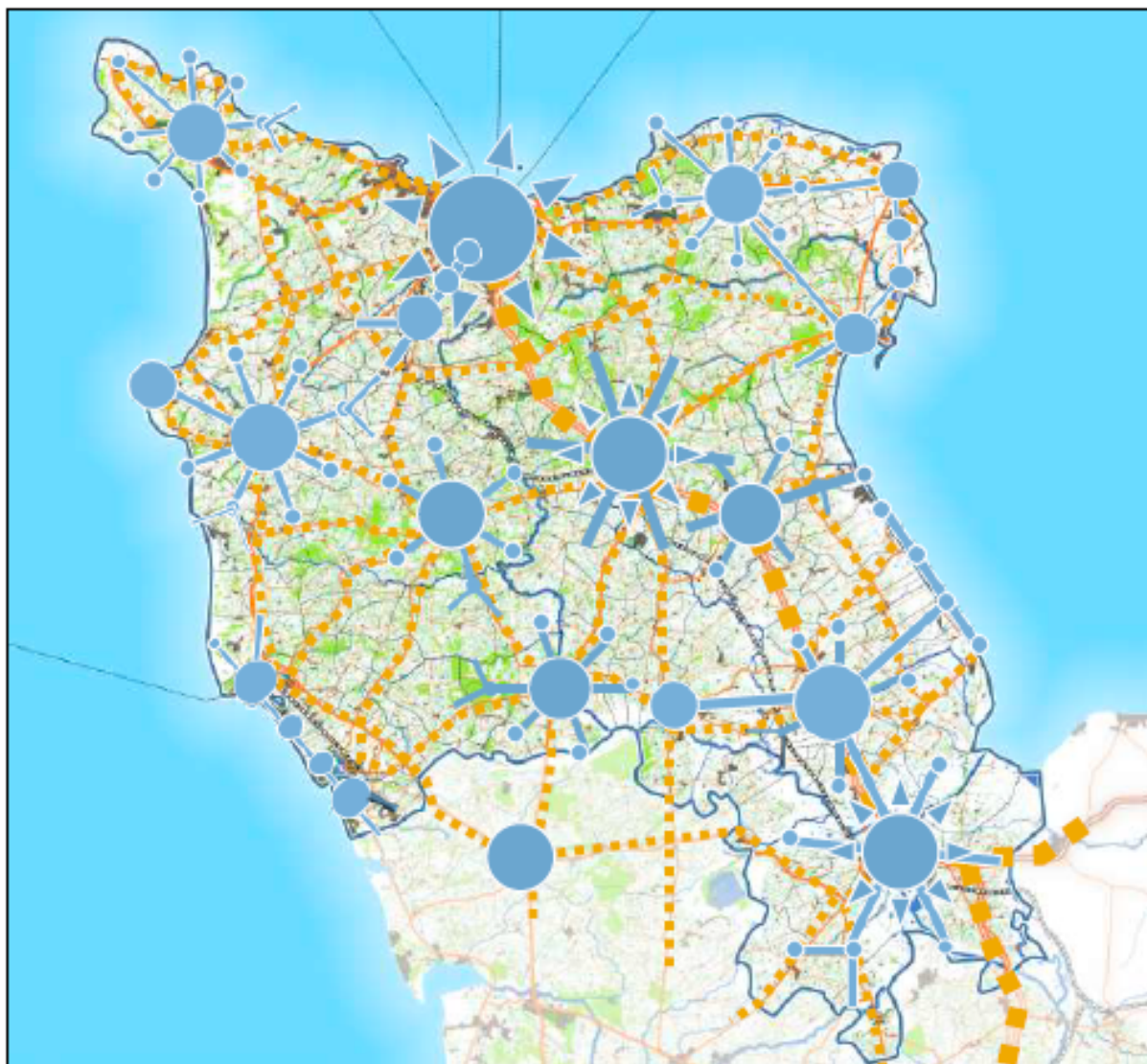
2.1. Une armature urbaine et rurale au service d'un mode de développement solidaire alliant renforcement des fonctions métropolitaines et renforcement de la proximité

La ruralité du Cotentin s'est bâtie autour de la notion de proximité, dans un territoire parfois difficile d'accès. Cela a donné une armature à conforter et organiser en valorisant le réseau de villes, bourgs et village et dans laquelle toutes les centralités ont un rôle à jouer. Le projet d'aménagement a pour objectif de rendre lisible et de valoriser ce maillage et la complémentarité des fonctions et services.

- **Les pôles du réseau métropolitain Cherbourg, Valognes et Carentan-les-Marais** sont envisagés comme des ensembles fonctionnant de manière imbriqués et composés de plusieurs centralités à valoriser pour mieux développer des fonctions économiques et des services « métropolitains ».
- **Les pôles d'équilibre** constituent des têtes de réseau qui développent des services en complémentarité des centralités des autres bourgs et villages. Ce mode d'organisation, particulièrement pertinent sur le pôle de la Hague qui l'a traduit en créant une commune nouvelle, fonctionne ou a vocation à fonctionner de manière générale dans le territoire.

On notera que c'est bien les ensembles linéaires « de Barneville à Portbail » et « de Quettehou à la pointe de Barfleur » en lien avec Saint-Pierre-Église, qui jouent ce rôle dans le cadre d'une organisation qui permet de prendre en compte les enjeux liés aux risques littoraux et à la valorisation économique et patrimoniale du littoral.

Organisation territoriale du SCoT du Pays du Cotentin



La question spécifique de l'organisation du secteur « Douve et Divette » est structurée par un Pôle en réseau prenant appui sur Martinvast mais associant également des centralités sur l'axe le reliant à Cherbourg.

Enfin, les communes de Flamanville et de Picauville, jouent chacun un rôle bien spécifique. Pour la première, elle est un appui économique à la commune des Pieux. Quant à la seconde, elle organise un espace de vie entre les communes de Saint-Sauveur-le-Vicomte et de Sainte-Mère-Eglise grâce à la présence d'équipements et de services structurants.

L'ensemble des centralités du territoire a un rôle contributif à jouer dans l'armature ainsi constituée. Cette armature vise à limiter les déplacements contraints et les temps de transport par une offre de proximité renforcée à l'échelle des pôles têtes de réseau en articulation avec les centralités des bourgs et villages. Pour limiter les

déplacements contraints, les pôles têtes de réseau de l'armature composés d'une ou plusieurs centralités associées doivent

- Fournir des services en termes de commerce, éducation couvrant aussi la petite enfance, santé, culture et loisirs.
- Offrir une capacité d'accueil pour l'habitat.
- Développer en fonction des besoins, du logement locatif accessible au plus près de l'emploi et des services et pour éviter la précarisation.

Des solutions basées sur des services numériques doivent également être mises en œuvre afin d'accéder à la e-santé ; e-éducation ; e-mobilité comme moyen complémentaire et/ou de substitution pour couvrir les besoins de toute la population du territoire.

2.2. Des mobilités internes physiques et virtuelles pour diminuer les temps de déplacements et offrir plus de libertés aux habitants et aux acteurs économiques

Le projet d'aménagement a pour objectif de rendre les mobilités résidentielles et professionnelles plus faciles et de permettre aux habitants du territoire de pouvoir choisir leur parcours résidentiel sur le Cotentin et aux entreprises de se développer.

L'organisation des mobilités s'articule autour de 6 axes.

1. Les transports collectifs train, bus, TAD

Le PADD souhaite valoriser l'usage des transports en commun dont l'offre s'intensifie, notamment avec la mise en place des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) à Cherbourg en Cotentin :

- Autour de la colonne vertébrale que constitue la voie ferrée dont les gares doivent s'affirmer, l'objectif est de développer une offre de mobilité complémentaire et une offre de services et en faire des pôles d'intermodalité.
- En parallèle, poursuite du renforcement de Manéo en articulation avec les plans de déplacements d'entreprises et le Transport A la Demande (TAD) (enjeu de connaissance et de fluidité de mise en œuvre, application numérique comme pour le co-voiturage par exemple).

2. Le développement du covoiturage

La voiture est nécessaire aux habitants du Cotentin pour leurs trajets journaliers.

La réduction de la dépendance à l'utilisation de la voiture peut cependant passer par un recours plus important au covoiturage, que le projet d'aménagement souhaite appuyer en passant de 30 à 50 aires de covoiturage dans une première phase.

Ce développement doit être impérativement accompagné avec des applications numériques permettant une gestion fluide et simple allant jusqu'à la possibilité de rapprochement de dernière minute.

3. Les nœuds de mobilité

Au-delà des pôles d'intermodalité que sont les gares et les arrêts de bus autour desquels la question du covoiturage ou du stationnement vélo sécurisé doit être envisagé, penser chaque intersection de route significative comme un nœud de mobilité potentiel à associer à une desserte numérique permettant d'utiliser des objets connectés et de faciliter la gestion et l'accès aux applications liées aux mobilités.

4. Le développement du vélo dans une perspective d'extension de la gestion des distances grâce à l'assistance électrique :

Une plus grande utilisation du vélo pour les courtes distances doit être incitée pour les distances inférieures à 5 km et pour les 5 derniers kilomètres, en articulation avec un autre mode de transport. L'objectif est de travailler sur la sécurisation des itinéraires en travaillant prioritairement sur :

- Des aménagements légers (marquages au sol, protections, signalétique adaptée, etc...).
- Des jalonnements visibles et sans rupture.
- L'organisation d'itinéraires bis pour éviter les voies où la sécurité ne peut être maîtrisée.

5. Le développement de la marche en travaillant sur la convivialité et la sécurité des cheminements dans les espaces urbanisés

Le développement de la marche ne peut être pensé seul, mais il s'agit d'un objectif qui peut s'insérer dans l'objectif du soutien aux services et commerces de proximité et à la revitalisation des centres-villes :

- Améliorer les linéaires commerciaux en centre-ville.
- Sécuriser les cheminements piétons pour les trajets de courte distance en aménageant la signalétique, la lumière...
- Dans un objectif de promenade, s'appuyer sur les circuits touristiques, mettre en valeur et signaler les points de vue.

6. Les mobilités touristiques ou de loisirs

En plus du potentiel touristique des activités de croisière dont les flux de passager sont en augmentation constante :

- « Cheval » avec l'organisation de circuits « d'allées cavalières » en lien avec les acteurs hippiques du territoire et les agences de tourisme.
- « Vélo et marche » sur des itinéraires ou boucles touristiques communes ou venant se greffer sur les itinéraires plus fonctionnels.

2.3. Une offre de logements maîtrisée et propice aux parcours résidentiels et à une croissance qualitative et solidaire

La crise a eu notamment pour effet de ralentir la mise en marché de nouveaux logements. L'augmentation de la vacance et de la moyenne d'âge nécessite de penser le logement en fonction de l'orientation que le territoire choisira et sur certaines polarités affirmées par le maillage retenu.

Accompagner la croissance en augmentant et adaptant l'offre de logements

L'objectif de croissance est lié à la stratégie de renouvellement de l'attractivité du territoire au travers de la mise en valeur d'un écosystème créateur d'emplois basé sur la transition écologique et économique. Il s'agit donc de rompre avec une tendance à la stagnation voire à la diminution dans un contexte où cette stagnation accélère le vieillissement.

L'ancien SCoT (celui de 2011) prévoyait une augmentation de 18 000 habitants entre 2010 et 2030, soit à terme entre 215 000 et 220 000 habitants en 2030. Dans ce nouveau SCoT, 218 000 habitants sont prévus à 20 ans, soit 15 000 habitants de plus (750 habitants de plus par an). Cet objectif est plus mesuré que le SCoT précédant et intègre le fait que l'augmentation ne sera pas linéaire mais dépendante des effets de la stratégie qualitative que le territoire entend mettre en œuvre et les moyens qu'il se donne pour le faire.

Cet objectif s'appuie aussi sur une reprise économique et des créations d'emplois attendus au travers d'importants contrats actés par des grandes entreprises et qui nécessiteront l'accueil de personnes aux qualifications variées.

Le besoin de construction se situe entre 18 000 et 20 000 logements en fonction de la capacité à mobiliser durablement le bâti vacant actuel et potentiel (donc enrayer le flux pour atteindre un taux structurel normalisé).

Ce calcul se fait sur la base d'un rapport entre habitants et résidences principales variant de 2,25 à 1,97 pour tenir compte du vieillissement structurel lié à l'allongement de la durée de la vie et d'une attractivité mixte entre actifs et personnes de + de 55 ans. Il intègre également les enjeux de résidence secondaires.

Selon ce calcul, le besoin moyen non linéaire se situe entre 900 et 1 000 logements par an contre 1 140 dans le premier SCoT sans Montebourg et 878 dans la période 2009/2014 (avec Montebourg). Ce chiffre est un indicateur et là encore l'objectif n'est pas linéaire :

- Une première phase doit accompagner la reprise et surtout mettre en place les conditions de maîtrise et de reprise de la croissance en fléchissant prioritairement les financements liés au logement sur cet enjeu. En effet la rénovation de l'ancien pour en optimiser l'usage (confort, lumière, énergie), bien que souvent souhaitée, est freinée par les coûts élevés de rénovation / réhabilitation de l'ancien.

- Une deuxième phase doit accompagner les effets de la stratégie pour répondre à une attractivité augmentée et en attirant aussi des personnes aux revenus permettant d'investir dans la valorisation patrimoniale au sein d'un territoire à l'image renouvelée.

Maîtriser la consommation d'espace en favorisant les formes de densification

Enfin, la stratégie porte une approche qualitative du développement qui ne doit pas nuire à l'authenticité du territoire qu'il s'agisse des enjeux paysagers ou économiques liés aux espaces agricoles et naturels comme aux ensembles bâtis. Il convient donc de maîtriser la consommation d'espace et de travailler prioritairement sur les enveloppes urbaines actuelles (actions sur la vacance, renouvellement urbain, mobilisation des dents creuses, ...).

Le SCoT se donne un objectif global minimal compris entre 60 et 70 % dans le tissu urbain (40% dans la version avant modification du SCoT) dans un contexte où les pôles du réseau métropolitain et certains secteurs littoraux sont amenés à faire plus pour des raisons géographiques (risques, espaces protégés, etc...).

L'objectif de la révision du SCoT en 2022 était de limiter la consommation d'espace dans tous les cas à 750 ha sur 20 ans soit 38 ha /an. Cette hypothèse correspondait à un besoin de 11 700 logements en extension sur une densité moyenne, VRD inclus, de 16 logements/ha.

Aujourd'hui, l'objectif de la modification du SCoT est de limiter la consommation d'espace dans tous les cas à 566 ha sur 20 ans, soit environ 28 ha/an à l'échelle du périmètre du SCoT du Pays du Cotentin. Cet objectif correspond à un besoin de 7000 logements en extension sur une densité moyenne de 20 logements/ha.

**Il s'agit ici du calcul de la consommation foncière maximale globale que le DOO déclinera de manière différenciée pour chaque type de commune en associant le cas échéant des densités minimales nettes pour faciliter la traduction dans les PLUI.*

L'objectif ZAN doit être atteint en 2050 par la mise en œuvre d'une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols, programmée par tranches de dix ans, à compter de la promulgation de la loi Climat et Résilience. L'enveloppe de consommation finale d'ENAF a été fixée par le SRADDET normand à 566 hectares, soit une réduction de 46,7% pour la période 2021-2040, pour le Pays du Cotentin jusqu'à atteindre 100 % d'ici 2050.

À partir de 2031, ce principe de sobriété foncière se traduit par une réduction du rythme d'artificialisation des sols pouvant être compensé, le cas échéant, par des actions de renaturation ou de désartificialisation des sols. Pour atteindre ces objectifs, le Pays du Cotentin souhaite s'engager dans un modèle d'aménagement favorisant la sobriété et la régénération urbaine plutôt que l'extension. Ce modèle repose sur plusieurs principes :

- Un choix raisonné de formes urbaines plus compactes tout en conservant des espaces publics de qualité, une place centrale accordée à la nature et à la biodiversité, et une attention portée à la qualité architecturale,

- Une optimisation du foncier déjà artificialisé, en se saisissant des opportunités foncières permettant d'utiliser le potentiel inexploité de ces espaces pour répondre aux besoins en logements et en activités sans grignoter de nouveaux sols,
- En intensifiant les usages dans les espaces bâtis.

Ainsi, l'intensification urbaine et la hausse des densités sont les premières ressources foncières à mobiliser. Le pays du Cotentin doit se saisir de l'opportunité de redéfinir un cadre stratégique d'aménagement qui invite à valoriser son héritage bâti et à faire preuve de créativité pour construire des villes et des territoires plus résilients, plus économes en ressources et agréables à vivre.

Diversifier l'offre de logements disponibles afin de permettre une trajectoire résidentielle complète

Au travers de l'offre de logements, il s'agit d'apporter une pluralité de réponses aux besoins des ménages en fonction de leurs caractéristiques (jeunes, âgés, famille, étudiants, handicapés). L'objectif prioritaire est de diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins issus de la stratégie de développement durable retenue et de favoriser ou maintenir la mixité générationnelle et sociale :

- Varier l'offre de logements du T1 au T5 et plus. Développer notamment une offre de logements de petite taille qui est rare pour augmenter la capacité à réaliser son parcours résidentiel sur le territoire.

Développer une offre de logements accessibles adaptée aux besoins réels des populations (hébergements pour étudiants, travailleurs saisonniers, gens du voyage, personnes âgées, ...) et prenant en compte les stratégies et les contraintes des acteurs du logement.

2.4 Le tourisme comme moyen d'amplifier la solidarité et l'authenticité d'un patrimoine culturel, naturel et bâti vivant

Se saisir de l'appartenance à la région normande et le tourisme de mémoire tout en mettant en avant ses spécificités pour proposer une destination touristique à part entière, tel est le défi engagé par le territoire. Cette incroyable diversité de paysages de patrimoine, s'adresse aussi, plus encore qu'ailleurs, aux habitants du territoire. La candidature pour inscription des plages du Débarquement sur la liste du patrimoine de l'UNESCO renforce également ce positionnement.

L'objectif est de différencier le tourisme en Cotentin en lui associant l'image d'un territoire qui cultive l'authenticité et les expériences loin d'un « tourisme de masse » et qui s'inscrit dans la transition écologique pour faire vivre cette authenticité dans le futur. Cette image est essentielle pour une attractivité résidentielle et économique globale. Il s'agit également d'un vecteur du développement de l'économie résidentielle donc de services aux habitants.

Le tourisme peut également être un levier pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine. Le patrimoine bâti peut être sauvegardé grâce au tourisme pouvant offrir de nouveaux usages quand ce patrimoine ne répond pas aux besoins en logement et en permettre la rénovation.

La gestion environnementale au-delà du seul PNR peut être aussi facilitée par des usages respectueux et maîtrisés au travers de nouveaux services de découvertes, de reconnaissance ou d'activités participatives d'entretien permettant leur financement. Le tourisme permet également de développer les services de vente directe et circuits courts en valorisant terroir et culture rurale et marine.

Ainsi l'ambition du territoire est de faire du Cotentin un espace unique par nature qui cherche à :

- S'appuyer sur deux filières majeures que sont le nautisme et l'itinérance douce afin de valoriser sa nature puissante et exceptionnelle.
- Poursuivre et accompagner l'initiative de structuration de l'offre et de mise en réseau des acteurs touristiques locaux qui a permis de différencier l'offre tout en la coordonnant et en renforçant l'identité touristique du Cotentin.
- Améliorer l'offre d'hébergements dans certains secteurs, en ayant recours notamment à la montée en gamme et la diversification des formes d'hébergements pour répondre à la diversité des attentes.
- Développer une activité événementielle sur le territoire pour accroître le rayonnement.
- Soutenir l'activité de croisière en essor (renommée valorisée par l'accueil de grands paquebots comme le Queen Mary).
- Préserver l'attractivité des centres-bourg en lien avec les politiques commerciales et de l'habitat en limitant leur déqualification.

2.5 Une organisation commerciale qui privilégie la proximité et l'accessibilité pour tous

L'armature urbaine du Cotentin doit être soutenue par sa valorisation de la proximité. Le projet d'aménagement doit accompagner la stabilisation de cette armature en organisant la hiérarchie commerciale et en privilégiant cette proximité demandée par les habitants. La stratégie vise donc prioritairement à faciliter l'évolution des espaces commerciaux déjà urbanisés à la fois sur le plan des usages et sur le plan de la qualité environnementale de l'aménagement en lien avec la stratégie de transition économique et écologique.

Renforcer le maillage du territoire

L'objectif de renforcement d'une armature urbaine maillée de centralités existantes et en réseau doit également avoir pour effet :

- De renforcer l'accès aux commerces de proximité.
- De dynamiser les centres villes et leurs commerces en associant les effets leviers du tourisme et de l'amélioration de l'espace public (qualité, sécurité de

la déambulation, stationnement, stationnement vélo...), en s'appuyant notamment sur la démarche Action Coeur de Ville à Cherbourg-en-Cotentin.

Cet objectif s'articule autour d'une stratégie de transition s'appuyant sur les valeurs de solidarité, de proximité et d'authenticité liées à l'histoire, à la culture, au patrimoine exceptionnel et aux terroirs. Il répond aux attentes actuelles des consommateurs.

Accompagner l'évolution des usages

Ces attentes sont cependant multiples et si l'achat conscient incluant le « manger sain » ou le « bien consommer » sur les plans écologique et économique s'affirme, les modes de vie impliquent aussi le recours à d'autres formes de commerce multicanal associant internet (livraison ou click & collect), drive et des magasins de moyenne et grande surfaces offrant une diversité de choix, de services et de prix.

Dans ce contexte, le Cotentin entend relever plusieurs défis :

- Faciliter les mutations actuelles du grand commerce pour répondre aux besoins d'organisation d'une offre « multicanal » et pour répondre aux nouvelles attentes.
- Ne pas courir le risque d'un développement de friches, difficilement remobilisables par les investisseurs, associé à une consommation d'espace non maîtrisée.
- Répondre aux besoins qualitatifs liés à l'évasion commerciale ou au maillage territorial.

Améliorer la qualité des espaces commerciaux

Il s'agit notamment de :

- Privilégier la mutabilité ou la réorganisation des espaces commerciaux déjà urbanisés, ou réutiliser des espaces affectés à un autre usage dans une logique globale de réaménagement.
- Limiter au maximum la mixité commerce artisanat industrie qui crée des conflits d'usage et limite l'accès au foncier des artisans.
- Ne prévoir d'extensions ou de nouvelles surfaces affectées aux commerces que pour répondre aux besoins liés au renforcement de l'armature et lorsque le changement d'usage et le réaménagement d'espaces libérés par les projets sont organisés.
- Améliorer de manière significative la gestion environnementale des espaces commerciaux (énergie, biodiversité, gestion des risques en amont, mobilité...).
- Organiser la désimperméabilisations d'une partie des espaces publics ou d'autres espaces peu adaptés à cette réorganisation.

2.6 Des équipements à déployer pour tous et tous les types d'usages

Le SCoT porte une politique de déploiement d'équipements au regard des contextes et de la stratégie poursuivie :

- **Priorité** : Le déploiement urgent des infrastructures numériques pour accompagner la stratégie de mise en réseau de l'armature territoriale et faciliter la transition économique et écologique (enjeu d'attractivité résidentielle et économique y compris l'agriculture d'accès aux services e-santé, e-éducation..., de gestion des réseaux d'énergie, de gestion des mobilités et autres services - voiries, éclairages, déchets- nécessitant notamment des objets connectés...). Il s'agit de l'investissement prioritaire pour le Cotentin en appui à Manche numérique afin de lever ce qui est devenu un frein.
- Les équipements liés à la capacité d'accueil (assainissement, gestion de l'eau...) à prévoir selon les phases de développement et en lien notamment avec la nécessité de permettre la revitalisation de certains secteurs littoraux (Val de Saire ...).
- Les équipements nécessaires pour une irrigation du territoire (éducation, santé, culture, sports et loisirs...) en cohérence avec l'armature en réseau pour offrir une plus grande accessibilité aux services et limiter les déplacements contraints.
- Les équipements liés au développement du tourisme d'expérience qui nécessitera des hébergements notamment « insolites » et le développement d'activités liées à la culture et aux valeurs du territoire.
- Le développement des équipements métropolitains (Cité de la Mer, Centre hospitalier Pasteur, pôle universitaire...) pour renforcer l'offre de services associés.
- Les équipements permettant de renforcer l'offre de formation supérieure (sur la croissance verte, la mer, l'agroalimentaire...).
- Prise en compte du phénomène de bi-résidence.

Le Cotentin réaffirme l'objectif d'amélioration urgente des infrastructures routières nécessaires à son décloisonnement notamment Est/Ouest :

- Avec la réalisation des projets qui y participent tels que prévue dans le plan pluriannuel du schéma routier département ou au travers de solutions qui concourent à cet objectif. A ce titre il faut rappeler que le contournement de Valognes est un objectif stratégique du SCoT en vigueur.
- Avec la nécessaire réalisation du bouclage du contournement sud-ouest de Cherbourg à savoir la 2^e tranche de la liaison RN13/RD650.

Objectif 3. Une économie innovante tirée par la transition économique et énergétique, et par l'ouverture du territoire

L'innovation et la transition énergétique pour renforcer la notoriété et la lisibilité du territoire et coopérer au renforcement du réseau métropolitain normand en Europe et...

Le Cotentin serait-il une presqu'île qui ne vivrait pas comme les autres territoires les soubresauts conjoncturels nationaux, régionaux ? Cette question invite à regarder la trajectoire de développement plus ou moins récente du Pays du Cotentin afin de mesurer son niveau d'attractivité économique, démographique.

Plus encore, cet axe ne vise pas seulement à mettre en lumière certaines évolutions du mode de développement du Pays du Cotentin, à la hausse comme à la baisse, mais il entend confronter la réalité de son mode de développement à l'adaptation nécessaire à un environnement en pleine mutation technologique, économique, sociale.

3.1 Faire du Cotentin le territoire de toutes les énergies

Redonner une visibilité au Cotentin sur ses filières la plus porteuses dont la filière énergétique qui représente 26,5% des emplois salariés du territoire en 2015. Son positionnement sur des marchés porteurs et d'importance spécifique au niveau national a permis une résilience relative pendant la crise, mais la diversification de la filière énergétique dont les activités sont surtout liées à l'électronucléaire et à l'ingénierie associée reste nécessaire pour profiter du rebond attendu. La filière « industrie des énergies » a été reconnue en 2014 par la labellisation « campus des métiers et des qualifications » pour renforcer les formations en lien avec les filières économiques. Les activités sont surtout liées à l'électronucléaire et à l'ingénierie associée.

De nouvelles filières en lien avec la transition écologique

Le Cotentin s'affirme comme le territoire de référence du mix énergétique français pour la production d'énergie décarbonée et le rééquilibrage de la production en faveur des énergies renouvelables. Le développement de filières économiques et le renforcement de la production sont les deux objectifs ciblés. Le développement des réseaux d'énergie intelligents constitue lui un objectif associé pour donner corps à cette transition économique et énergétique.

Pour sa consommation propre le territoire entend modifier fortement la part des énergies renouvelables de sa production

- **L'éolien** s'affirme comme un objectif majeur de construction d'une filière d'excellence dans le Cotentin, en prenant appui sur le port de Cherbourg pour le développement d'EMR (énergies marines renouvelables) :
 - En associant filière de construction et production, comme la construction d'une usine à pâles d'éoliennes.
 - La production d'énergie au travers d'un parc éolien devra être réalisée en cohérence avec la gestion paysagère des espaces emblématiques du territoire (retrait stratégique à prévoir dans le DOO sur certains secteurs).
- **L'hydrolien** en lien avec le caractère maritime du territoire constitue un potentiel important et le Cotentin poursuit sa volonté de le développer en expérimentant de nouvelles sources de production pour utiliser le potentiel exceptionnel du Raz Blanchard.
- **La biomasse et la méthanisation** qui ont notamment vocation à s'articuler avec le projet agricole du territoire (élevage et gestion bocage pour les déchets verts non intégrables dans la filière bois)
- **La filière bois** avec des enjeux de structuration de filière autour de débouchés incluant les équipements publics
- **La filière solaire**, dans la gestion des besoins à l'échelle de proximité
- **Le nucléaire**, dans une approche exigeante face aux enjeux de sécurité et d'adaptation au changement climatique :
 - Il utilise sa proximité avec la mer dans la gestion du refroidissement pour affirmer encore les objectifs de sécurité et de maîtrise des impacts en lien avec la filière connexe de la maîtrise d'ambiance.
 - Il poursuit sa stratégie de recherche et innovation autour de la filière « maîtrise d'ambiance ».
 - Il organise l'aménagement du territoire de manière à faciliter les flux et la gestion de la sécurité autour des équipements.
 - Il poursuit sa stratégie de production et de recherche pour le retraitement des déchets.

3.2. Amplifier l'ouverture sur la mer et renforcer le rôle économique des ports

Le renforcement des capacités portuaires au sens de la qualité de l'offre de services associés et la gestion fluide des espaces incluant l'amélioration des interfaces ville ports doit permettre d'affirmer l'attractivité et l'ouverture maritime du territoire.

Le port de Cherbourg s'affirme comme site d'accueil européen des activités liées aux énergies marines renouvelables (EMR) associant innovation, recherche, accueil de marchandises et transformation, production et re-distribution. Cette dynamique d'aménagement du port en vue d'accueillir la filière est à poursuivre.

Si le domaine de l'éolien est désormais une activité opérationnelle, il est indispensable de poursuivre l'expérimentation sur l'hydrolien compte tenu du potentiel du Raz Blanchard afin de développer de nouveaux systèmes performants exploitables et exportables. :

- S'inscrire dans une stratégie globale de réseau à l'échelle de la Normandie (au travers des ports normand associés) voire au delà sur la façade ouest Manche atlantique, pour affirmer un nouveau potentiel à l'échelle européenne et s'appuyant sur l'objectif de montée en puissance du Havre sur le container.
- S'organiser dans le cadre du Brexit pour constituer une des portes d'entrée européenne et un espace d'accueil d'activités liées au marché européen.
- Renforcer ses liens avec les îles anglo-normandes sur les plans touristique et économique.
- Renforcer les services de maintenance et de réparation navale au delà du secteur spécifique de la DCN sur lequel il convient de s'appuyer pour faire monter en puissance une filière d'excellence.
Cette filière particulièrement en lien avec la pêche et la plaisance a vocation à s'inscrire dans une performance environnementale qui sert la stratégie et est cohérente avec les démarches engagées de ports exemplaires.
- Soutenir les projets de développement ou d'extension portuaire (Barneville-Carteret, Barfleur, ...) pour affermir le rôle économique des ports sur les plans touristiques, industriels et commerciaux.

3.3. Mettre en œuvre un véritable projet marin, agricole et agroalimentaire cotentinois

L'agriculture est très présente sur le territoire, notamment à travers l'élevage laitier (soutenue par la coopérative) mais aussi d'autres filières spécifiques porteuses qu'il faut soutenir, développer et diversifier dans le cadre de la transition énergétique et la proximité. Il s'agit en effet de filières très dépendantes des politiques communautaires.

Au demeurant, ce projet cotentinois s'entend comme une source de valorisation des productions locales « terre et mer » qui sont à la fois de qualité et traçables par les

consommateurs. C'est d'ailleurs dans cette direction d'une relation forte au local que les espaces ruraux ont cette faculté de révéler certains de leurs spécificités.

Valoriser une production alimentaire locale et diversifiée

Cette stratégie implique le développement de l'aquaculture et de la filière agroalimentaire liée à la transformation des produits de la mer en valorisant terroirs (labels, IGP...) et mode d'exploitation et de production durables. Les circuits courts autour de la pêche et de l'aquaculture doivent encore se développer pour mieux affirmer l'authenticité, la qualité et la gastronomie associée au Cotentin, auprès des consommateurs : habitants et touristes.

Pour l'agriculture, le SCoT s'engage dans une politique d'aménagement permettant le développement de plusieurs modèles en lien avec les nouvelles façons de consommer et la quête pour certains consommateurs d'une alimentation durable :

- Productions agricoles raisonnées vers l'agroalimentaire et les grands réseaux de distribution en valorisant traçabilité et qualité.
- Productions labellisées et/ou bio vers l'agroalimentaire et les grands réseaux qui impliqueront des modes d'activités collaboratives nouvelles pour garantir les quantités nécessaires et mutualiser des charges (communication, marketing, etc...) ou des ressources pour exploiter les produits liés à des filières de valorisation connexes (bois, méthanisation...).
- Production circuit court agriculture raisonné/label et/ou bio (pas seulement vente directe mais aux supermarchés, restaurateurs, grossistes locaux dans un rayon de 200 km) avec la aussi les enjeux de collaboration entre exploitants pour mutualiser des charges.
- Enjeux de transformation sur place /vente directe.

L'objectif est double :

- Amplifier la diversification économique et la création de valeur pour un modèle d'exploitation petite ou moyenne en taille.
- Ancrer l'image territoriale de qualité et sécuriser les modèles précédents.

Une agriculture productrice d'énergie dans le cadre des exploitations agricoles comme soutien à la production alimentaire

L'agriculture cotentinoise a vocation à être productrice d'énergie mais uniquement dans le cadre de la valorisation de produits connexes à la production alimentaires :

- Filière bois / gestion du bocage.
- Méthanisation.
- Solaire mais uniquement sur des bâtiments dévolus réellement à l'exploitation.

Le PADD soutient le développement de l'exploitation de produit pour l'augmentation de la production alimentaire intégré dans la commande publique, notamment sur la gestion des cantines.

Dans ce cadre, le Cotentin porte une attention forte dans l'aménagement du territoire :

- À la maîtrise de la consommation d'espace des terres agricoles, qui sont le socle des activités agricoles qu'elles soient extensives ou intensives.
- À la gestion et la préservation d'espace pour l'agriculture périurbaine, notamment dans le secteur cherbourgeois et les espaces de forte densité de population ailleurs.
- À l'accessibilité des exploitations et à l'anticipation des leurs besoins d'évolution dans la gestion des servitudes et du développement.
- Aux besoins liés à la transformation, aux activités touristiques accessoires, aux circuits courts, à la vente directe, à l'accès au numérique et autres services nécessaires dans l'accompagnement des mutations en cours.

3.4. Structurer les espaces économiques pour le développement d'une double réalité économique : métropolitaine et de proximité

L'effet de diffusion de la sphère productive est encore limité sur la sphère présente. Dépasser la situation géographique faisant du Cotentin un territoire à l'accessibilité limitée. Le territoire a développé des emplois et s'appuie sur des filières agroalimentaires et énergétiques dynamique. Ainsi, il convient de recréer de l'attractivité.

Sur la base de l'objectif de population et du nombre d'actifs projetés, il faudrait favoriser la création de 13 000 à 14 000 emplois dans une perspective où le territoire offrirait autant d'emplois que d'actifs présents.

Une stratégie qui passe par le renforcement de l'attractivité résidentielle pour un écosystème local renforcé

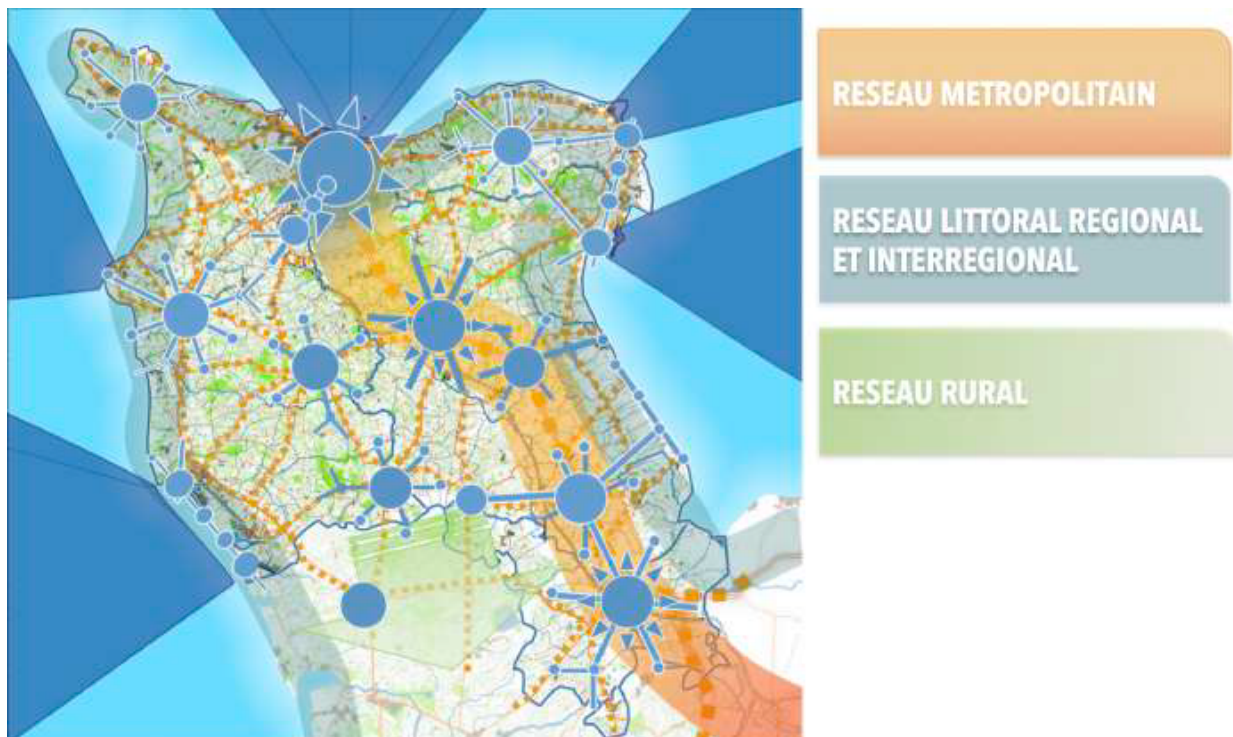
Cet objectif est réaliste compte tenu de l'évolution récente de l'offre d'emploi liée à des marchés structurants. L'objectif est de soutenir dans la durée une dynamique de création impliquant comme premier effet levier de renforcer l'attractivité résidentielle. Il s'agit ensuite de stabiliser au-delà des grands marchés publics, un écosystème local avec des qualifications diversifiées et une capacité de développement endogène innovant stimulé par l'attachement des habitants au territoire. C'est bien tout l'enjeu d'une stratégie de transition écologique et économique.

Le territoire s'appuie sur des clusters existants ou en voie de structuration en utilisant la transition écologique comme effet levier créateur de valeur incluant les objectifs de l'économie circulaire (éco-conception, maîtrise des impacts, recyclage...) :

- Éco-construction intégrant la rénovation patrimoniale.
- Soutien aux industries créatives.
- Soutien à la filière numérique pour des solutions liées à ces clusters ou filières.

L'organisation de l'espace économique associé à cette stratégie doit s'appuyer sur l'armature en réseau du Cotentin et capitaliser sur les synergies liées aux coopérations externes qu'il s'agisse du réseau métropolitain, du réseau littoral ou du réseau rural notamment au travers de l'agroalimentaire sur l'ensemble de la Normandie.

Une structuration de l'espace économique en réseau



Compte tenu de la stratégie, au moins 50% des emplois ont vocation à être créés dans le tissu urbain (performance des entreprises, développement des services et commerces, créations et développement du tertiaires productif, etc.).

Soutenir l'économie de proximité et l'activité dans les centres villes et contribuer à leur redynamisation

La diffusion économique dans l'enveloppe urbaine et sur l'ensemble du territoire au travers de l'économie résidentielle (commerce et services dont artisanat) et du tertiaire productif grâce au levier numérique implique de :

- Faciliter la création de nouveaux espaces de travail (coworking, petits bureaux, fab lab) au plus près des services et d'espace de convivialité.
- Conforter le commerce de centre-ville sur le centre-ville de Cherbourg par l'apport de gens qui travaillent donc consomment, en lien avec le plan Action

Coeur de Ville déployé sur Cherbourg, et en s'en inspirant pour les autres pôles du territoire.

Aujourd'hui ces projets sont pour la plupart portés par l'initiative privée. La condition est de faciliter la création d'une offre d'immobilier adaptable y compris pour les commerces où les besoins en taille évoluent :

- Donner la possibilité d'intégrer l'artisanat non nuisant, grâce à des locaux d'activité adaptés.
- Travailler également sur la transformation de patrimoine urbain sans usage ou supportant des nuisances incompatibles avec du logement.
- Réinvestir des espaces (friches, espaces non compatibles avec l'accueil résidentiel...) comme par exemple la réutilisation de bâtiments de la DCN permettant la création d'un espace économique sécurisé pour la recherche et l'innovation.

Anticiper finement les besoins de consommation d'espace selon les besoins

Il faut également trouver des surfaces pour des activités nouvelles ou en fort développement avec des besoins spécifiques : activités primaires, industrie, logistique, artisanat ou encore des parcs tertiaires pour des entreprises, ayant des besoins de surfaces significatives ou de sécurité en lien avec la recherche.

Les besoins de consommation sont très variables selon les activités : par exemple, l'industrie et logistique robotisées emploient peu de personnes à l'hectare car outre la robotisation elles sont soumises à des contraintes de sécurité et de gestion des flux (ICPE) consommatrice d'espace.

Il convient également d'anticiper les besoins liés à des équipements touristiques pour les espaces qui perdraient leur vocation agricole ou leur dominante naturelle.

Le premier SCoT prévoyait une consommation foncière de 710 ha pour les espaces d'activités économiques à 2030 soit 36 ha/an. La consommation d'espaces pour les parcs d'activités entre 2005 et 2014 **était de 24 ha/an** dans un contexte de crise

L'objectif de la révision du SCoT en 2022 était de ne pas dépasser cette consommation soit un plafond maximal de 400 ha à 20 ans, équipements touristiques inclus en mettant en œuvre un objectif prioritaire d'optimisation des espaces urbanisés existant.

Depuis, l'objectif ZAN et la révision du SRADDET ont renforcé l'exigence de réduction de la consommation d'ENAF. À l'échelle du SCoT, cela se traduit par la détermination d'un nouvel objectif de plafond maximal de consommation à ne pas dépasser. Ce plafond est désormais de 152 ha d'ici 2040, équipements touristiques inclus en priorisant l'optimisation des espaces urbanisés existant.

Il conviendra de définir dans le DOO une stratégie foncière au plus près des besoins, dans le temps et dans l'espace pour assurer l'irrigation d'un très vaste territoire et en tenant compte à la fois des besoins industriels et logistiques mais aussi des

disponibilités dans les parcs déjà aménagés. **152 ha** constitue donc bien un objectif **plafond porté par le PADD**.

3.5. Penser le tourisme comme moyen d'amplifier la dynamique économique liée à la croissance verte et bleue

Le SCoT soutient le choix cohérent d'un tourisme basé sur des expériences de vie authentiques à l'écart du tourisme de masse avec les valeurs que le Cotentin a vocation à incarner : solidarité, proximité et authenticité liées à l'histoire, à la culture, au patrimoine exceptionnel (naturel, bâti, paysager, maritime littoral le moins urbanisé de France) et aux terroirs. Cette vision stratégique du tourisme s'intègre totalement dans l'objectif de transition écologique et économique et en est un levier fort.

Ce tourisme expérientiel et innovant peut trouver dans les perspectives d'aménagement numérique du territoire des supports propices à son développement et à l'instantanéité vécue par le touriste.

C'est bien dans ce cadre que le tourisme a vocation à créer de la valeur économique directement mais aussi indirectement. En effet un tourisme qui prend à bras le corps ces enjeux de transition pour des expériences en « activités », « hébergements » et « pratiques » qu'il propose a vocation à :

- Créer une valeur ajoutée au travers d'une attractivité touristique amplifiée.
- Stimuler l'innovation qu'il s'agisse de produits alimentaires, d'écoconception, de mobilités, de services numériques ou autres moyens de réduction des impacts environnementaux pour les services touristiques.
- Jouer un rôle d'ambassadeur pour le territoire sur sa stratégie de croissance verte et bleue pour ancrer sa notoriété et son image et attirer ou garder les talents intéressés à ces domaines.

Développer des activités de découverte et circuits touristiques en lien avec l'enjeu de transition écologique

L'objectif de développement de nouveaux services ou de leur renouvellement concerne à la fois de nouvelles activités de découverte mais aussi les services liés à l'accueil :

- Imaginer des expériences de découverte des activités économiques liées à la croissance verte et bleue (énergie, nouveaux modes d'éco-aménagement et de construire/ changement climatique ou risques littoraux, pêche durable, découverte de l'élevage bio, etc..) qui peuvent également devenir des attracteurs touristiques.
- S'organiser pour faciliter le développement d'activités de découverte et de slow tourisme liées à l'agriculture, la gastronomie, la restauration patrimoniale, le

cheval, la randonnée, les itinérances éco-responsables, en lien avec les valeurs d'authenticité.

Offrir des hébergements authentiques développant une conception et/ou une gestion innovante à faible empreinte écologique

- Hôtels dans du bâti patrimonial (leur multiplicité compte tenu de leur petite taille est nécessaire pour affirmer ce type de destination)
- Hôtels en écoconstruction.
- Camping ou hébergement insolite proches de la nature (campings écologiques ou éco-responsable, cabanes écologiques, roulottes à cheval...).
- Fédérer l'offre pour plus de lisibilité au travers d'une charte ou un label incluant les locations saisonnières ou AirBnB : « le Cotentin authentique et éco-responsable ».
- Prévoir l'implantation d'hébergements de plus grande capacité dans les pôles urbains liés au tourisme d'affaire en les associant à ces démarches mais en les associant à ces démarches.

Développer la plaisance éco-responsable dans le cadre d'une capacité d'accueil renouvelée

Les besoins en anneaux de plaisance doivent être réajustés (développement de la location, rotation des bateaux pour tenir compte des évolutions de marché) :

- Développer la gestion des ports éco-responsable (poursuite de la démarche visant à spécialiser le Cotentin « ports exemplaires » : déchets, gestion eaux grises et noires, gestion des carénages, qualité des services portuaires : douches/toilettes/laveries, etc...).
- Accompagner le développement de la location et le AirBnB bateau en intégrant cette offre aux démarches de charte ou de label « le cotentin authentique et éco-responsable » et dans le respect de la réglementation attachée à la pratique nautique, ainsi que des objectifs de préservation de la biodiversité.
- Développer les sports nautiques en valorisant l'exceptionnalité environnementale et paysagère des sites et dans le respect des autres activités présentes sur le littoral (pêche à pied, ...).

